

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois d'août à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

Absents Excusés : Messieurs Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER et Madame Mme Jennifer BENAYAD.

Procuration de Mr Jean-François PERROT à Mme Elisabeth CAUSSIDERY.

Procuration de Mme Jennifer BENAYAD à Mme Brigitte PRÊTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc BARTHET.

1/ Approbation du Compte Rendu du 13 Juin 2022

Le Procès-verbal du 13 Juin 2022 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Vote Budget Primitif Lotissement 2022

Lors de la réunion du 22 Mars 2022, le budget lotissement a été créé.

Maintenant, nous devons passer les écritures nécessaires afin de pouvoir faire les paiements correspondant aux futures dépenses.

Madame le Maire présente et explique le budget primitif du lotissement 2022, qui s'établissent ainsi :

<u>Lotissement 2022</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	965 000.00 €	965 000.00 €
Investissement	965 000.00 €	1 000 000.00 €

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

3/ Indemnités Maire / Adjoints

Madame le maire nous informe qu'elle a reçu un courrier de l'AMF en date du 12/07/2022, nous annonçant que l'indice des indemnités des élus ont changé depuis le 01/07/2022, suite à la réforme du Gouvernement.

Cet indice était applicable au 1^{er} juillet, faut de conseil municipal à cette date, nous ne pouvions appliquer la mesure.

Les indemnités sont revalorisées de 34.71 € par mois pour Mme le Maire et de 13.48 € par mois pour chacun des Adjoints.

Après discussions, le conseil municipal approuve l'application du nouvel indice, à l'unanimité par vote à main levé, soit 10 voix pour.

4/ Convention Périscolaire Métabief

Jusqu'à présent le périscolaire de Métabief géré par Familles Rurales, n'avait comme interlocuteur uniquement la commune de Métabief.

Suite à plusieurs réunions avec Familles Rurales, les élus des cinq communes composant notre RPI ont souhaité être intégrés dans la convention avec Familles Rurales. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'accueil de loisirs des communes de Métabief et Hôpitaux -Neufs, afin que toutes les communes concernées soient impliquées dans la gestion du périscolaire.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité, par vote à main levée, soit 10 voix pour.

5/ Questions diverses

- Bois : 397 m³ de bois ont été abattu puis vendu pour une recette de 18480 € et une dépense de 12681 € de frais de bucheronnage.

- EAU : Mr le préfet a pris un nouvel arrêté au niveau de la restriction de l'eau celui-ci est plus contraignant. La commune communique avec ses administrés le plus possible pour vous informer de ces restrictions. Par ailleurs les agriculteurs n'ayant plus assez d'eau à la fontaine pour remplir leurs cuves pour le bétail, la borne incendie à proximité leurs a été mise à disposition. L'eau prise sur cette borne leurs sera facturé.

- L'association des amis du Rouge Bief a répondu au courrier envoyé par la commune, datant du 01/07/2022, celle-ci regrette les remous provoqués par l'article paru dans l'Est Républicain au sujet des Feux de la Saint-Jean.

- Nous réfléchissons sur notre éclairage public, l'éteindre partiellement ou entièrement à partir d'une certaine heure, une conférence à lieu à Chapelle des Bois samedi sur le sujet, Madame le maire et Elisabeth vont y assister.

- Une demande est faite pour que la commune aide financièrement les enfants qui pratiquent une activité sportive ou culturelle, une réflexion s'impose pour voir comment on peut mettre cela en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.